



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 5 mai. — M. Lehon, ministre de Belgique à Paris, a reçu avant-hier un courrier de Bruxelles. Il en a réexpédié un autre chargé de sa réponse, qu'il n'a rédigée, dit-on, qu'après avoir communiqué au roi des Français les dépêches de son gouvernement.

— On s'occupe activement dans plusieurs manufactures d'armes du royaume de la confection de nouveaux sabres destinés à l'infanterie. Cette arme, qui doit remplacer le sabre dit *briquet*, depuis long-temps en usage, approche beaucoup pour les dimensions des poignards dont sont armés les officiers de marine. Déjà l'artillerie et le génie en sont pourvus. On croit que le port de cette arme ne se bornera pas seulement aux grenadiers et voltigeurs, mais qu'il sera permis à tous les soldats d'infanterie.

— Il est question, dit un journal ministériel, de nommer pour le Midi de la France, un commandant supérieur, comme pour la Vendée, il aurait son quartier-général à Avignon.

— Les journaux de l'opposition ne se lassent point d'arranger des combinaisons ministérielles; il y avait déjà long-temps qu'ils ne parlaient plus de M. Odillon-Barrot. Voilà maintenant qu'ils le remettent en jeu. Puis ils nous parlent de MM. Méribou et Decazes, et de bien d'autres. Mais l'opposition est malheureuse, car ses suppositions se trouvent toujours démenties; aussi il ne faut pas donner si à force de dire des mensonges elle finit par ne plus être crue de personne. Nous pourrions aujourd'hui donner comme certain que M. Périer va beaucoup mieux, ainsi tous les bruits de changements ministériels sont moins fondés que jamais.

— Quelques rapports annoncent que des intelligences avaient été pratiquées dans le fort de la Camargue par M. de Bourmont et la duchesse de Berry, qui espéraient s'emparer de cette position. Cette tentative a échoué comme les autres.

— Les bruits les plus absurdes ont couru aujourd'hui à la bourse. On disait que, le 1^{er} mai, l'échouffourée carliste avait recommencé; que la duchesse de Berry avait débarqué; que deux régiments de ligne s'étaient rendus à elle, et que la ligne télégraphique de Marseille à Lyon avait été mise hors d'état de servir. Ces bruits sont entièrement faux. Le gouvernement a reçu des dépêches télégraphiques d'aujourd'hui même, 4 mai, et elles annoncent que tout était parfaitement tranquille dans cette ville.

On lit dans le *Constitutionnel* :
L'échouffourée que M^{de} de Berry vient de faire à Marignac était annoncée par une multitude de faits contre-révolutionnaires qui l'ont précédée, faits qui se sont multipliés dans plusieurs communes du département des Bouches-du-Rhône. Comment se fait-il que l'autorité, qui avoue être insoumise depuis trois mois des tentatives des carlistes pour faire la guerre civile dans ce département, les ait depuis trois mois constamment secondés, et constamment ait donné son appui constitutionnel dans tous les débats qui se sont élevés entre eux et les carlistes? Parmi un grand nombre d'actes que nous pourrions citer à l'appui de cette triste vérité, nous nous bornerons à lui rappeler ce qui vient de se passer, dans la dernière semaine du mois d'avril, à Eyragues, commune de l'arrondissement de Tarascon.

— Aux dernières élections municipales dévolues à trois sections, les constitutionnels furent battus dans deux; mais ils l'emportèrent dans une. M. Montanier, fils du colonel en retraite, et membre de cette commune après la révolution de juillet, fut élu membre du conseil municipal; il pouvait, par conséquent, être nommé maire. L'autorité supérieure annula les opérations de cette section; et, pour compléter son œuvre, elle nomma maire le prédécesseur même de M. Montanier, le sieur de la Roche, un homme d'âge et d'expérience, et un homme d'ordre; elle lui donna pour adjoint un jeune homme d'avenir, M. le maire Montanier avait un tort irréparable; l'arbre de la liberté ayant été

abattu, pendant la nuit, à Eyragues, il lui avait été conseillé, ordonné même confidentiellement, de s'opposer à son rétablissement, et l'arbre, décoré des couleurs nationales et surmonté du buste de Louis-Philippe, avait été relevé! Voilà son crime! quoi qu'il en soit, le jour de l'installation des nouveaux élus est arrivé. Le nouveau maire n'a pas paru. Pourquoi prêter serment le 24 avril à Louis-Philippe, quand le drapeau d'Holy-Rood devait flotter trois jours après sur les tours de Marseille? Le sous-préfet ne se dérange pas pour venir installer son adjoint. Le croira-t-on? C'est le juge-de-peace du canton de Château-Renard qui a fait cette installation. Quelle anarchie!

— Les carlistes ont voulu célébrer leur triomphe par une farandole, l'adjoint le leur a permis. Les constitutionnels lui ont demandé la permission de faire aussi la farandole, il la leur a refusée; seulement il a consenti à ce qu'ils la fissent au son des tambours payés par les carlistes. Voilà donc deux farandoles: l'une, composée d'individus à couleurs verte et blanche; l'autre, aux couleurs nationales. Il y a eu choc, comme on devait s'y attendre, et le drapeau tricolore n'a pas eu raison. Le soir il eut bal des deux côtés; en sortant de ce bal la plupart des constitutionnels furent attaqués; une jeune femme fut blessée de deux coups de pierre, et un coup de fusil fut tiré sur son mari. Le tribunal de Tarascon instruit. Nous verrons comment se conduira M. le procureur du roi.

On écrit de Toulon, 29 avril :

« Ce matin, toutes les troupes de notre garnison sont consignées dans leurs casernes, et doivent se tenir prêtes à marcher au premier signal. Cet ordre a pour motif la procession de Quasimodo que fait l'église aujourd'hui. Les carlistes paraissent avoir pris cette cérémonie pour signal et moyen d'un mouvement depuis long-temps projeté, et que les autorités surveillent. Au reste, toute la population est animée des meilleurs sentiments, et est prête à réprimer de tout son pouvoir ces folles entreprises. Toute la compagnie d'artillerie a été convoquée aujourd'hui extraordinairement, et mise à la disposition du maire.

— Toutes les places publiques, toutes les rues sont encombrées de troupes qui sont sous les armes.

— On dit également que la *Lamprois* qui devait transporter M. Thiers en Italie, a reçu contre-ordre. La même lettre ajoute qu'on s'occupe toujours d'une expédition importante. La frégate la *Didon*, qui était en commission de port, a été mise en rade hier. Avec elle se trouvent la frégate la *Calypso*, la corvette de charge la *Meuse*, la gabarre le *Finistère*, les bricks le *Dicouedic* et le *Zèbre*; les bateaux à vapeur le *Nageur*, le *Sphinx* et le *Souffleur*. Le bateau à vapeur le *Rapide* est aux ordres de Mme. la duchesse de Rovigo, qui est attendue de jour en jour, et qui doit aller à Alger avec sa famille; les bâtimens destinés à cette expédition embarqueront des objets d'artillerie, des bûts de mulets, etc.

— Notre expédition, depuis si long-temps projetée contre Bone et Constantine, n'est plus un problème; elle va se réaliser dans le courant du mois de mai. Déjà les travaux de notre port sont, pour cet objet dans la plus grande activité. Ordre a été donné d'armer sans délai la frégate la *Didon*, qui a mouillé hier dans la petite rade; elle sera bientôt prête à se réunir à la frégate la *Bellone*, qui arrive d'Alger, à la *Calypso*, à la gabarre la *Meuse*, et à quelques bricks qui sont suffisants pour le transport des troupes. Cette flotte sera équipée sur un pied de guerre; et elle est destinée à protéger le débarquement des bataillons et à faire feu contre les fortifications de l'ennemi.

— Le général d'Uzer, qui commandera les forces militaires de l'expédition, vient d'arriver ici. On assure que cette petite armée ne se composera que de 1,600 hommes, qui seront renforcés par les marins de la flotte et les chasseurs du régiment d'Afrique qui est à Alger.

— Le *Globe and Traveller*, dit qu'après un bruit fort répandu et qui paraît venir de bonne source,

les gouvernemens anglais et français sont décidés à envoyer une flotte d'observation dans le Tage.

— A la suite des remèdes conseillés par M. Broussais, M. le président du conseil a été guéri du choléra; mais à cette maladie a succédé une fièvre intermittente qui offre tous les accès, tous les accidens d'une fièvre cérébrale. Sur 12 heures, M. Casimir Périer est très-bien pendant 10 heures; il prend des alimens très-légers, il voit ses médecins et sa famille seulement; mais chaque jour il subit un accès de fièvre qui provoque pendant deux heures une espèce de transport.

— On espère que ces transports accidentels disparaîtront avec les accès de fièvre.

— M. C. Périer sera encore au moins un mois sans pouvoir s'occuper d'affaires; il est défendu aux personnes qui l'approchent de répondre aux questions qu'il fait sur la politique.

— Tous les bruits qu'on a fait courir depuis huit jours sur la santé de M. C. Périer sont inexacts; il a toujours été à peu près dans le même état.

— Il paraît que M. Esquirol, mécontent de ce qu'on n'aurait pas voulu permettre à M. Périer de prendre quelques alimens, se serait retiré de la réunion de médecins qui soignent M. le président du conseil. (*Messenger des Chambres.*)

— Plusieurs employés d'un ministère ont été destitués pour avoir, sans autorisation, quitté Paris par crainte du choléra.

— On lit dans le *Moniteur*, bulletin du 4 mai : « La diminution de la mortalité quotidienne est si rapide qu'elle ne diffère pas beaucoup aujourd'hui de celle qui a eu lieu en général à pareille époque. Il est à remarquer que le nombre des décès des individus non cholériques est sensiblement au-dessous de la moyenne ordinaire, qui est de 73 pour Paris. Tout se réunit pour faire espérer que dans quelques jours la ville de Paris sera délivrée du fléau qui a fait tant de victimes.

— Décès dans les hôpitaux et hospices, 36; décès à domicile, 22 Total, 58.

— Décès par suite de maladies autres que le choléra, 59; nouveaux cholériques admis dans les hôpitaux et hospices, 92; sortis guéris des hôpitaux et hospices, 84; total des décès depuis l'invasion de l'épidémie, 13,588.

— M. le comte Cornet, pair de France, a succombé à une attaque du choléra.

— Nous ne saurions donner trop de publicité à la lettre que le vénérable archevêque de Bordeaux, vient d'écrire au maire de cette ville, à propos du choléra :

Bordeaux, le 30 avril 1832.

Monsieur le maire, je vois avec peine qu'on se refuse à seconder les intentions paternelles de l'administration, et que vous avez peine à trouver une maison de secours pour le cinquième arrondissement. Daignez accepter la mienne. Je me trouve heureux et honoré de m'unir à vous, dans vos mesures sages et humaines, pour prévenir (ou adoucir s'il nous atteignait) les ravages du choléra-morbus. Je gémis de ce qu'on interprète mal les efforts que nous faisons (je dis nous, car je m'unis de cœur et d'amour à l'administration) pour montrer à nos concitoyens que nous sommes leurs frères, leurs amis, et que nous sommes disposés, non pas à les sacrifier, mais à nous sacrifier pour eux.

— Veuillez agréer, pour vous et vos collègues, l'assurance de ma confiance entière, de ma reconnaissance et de mon respect.

Signé, Jean, archevêque de Bordeaux.

On écrit de Rhodéz (Aveyron), 27 avril : « Un crime horrible a été commis à Saint-Symphorien, arrondissement d'Espalion.

— L'église et le presbytère ont été incendiés et le curé assassiné; sa servante a péri comme lui, victime de la fureur des brigands. Son corps n'a pas été retrouvé. On pense qu'il est enseveli sous les décombres.

— La justice poursuit ses investigations avec activité. »

— On lit ce qui suit dans la partie officielle du *Moniteur algérien* du 17 avril dernier :

« Régence d'Alger, Bone.

« Le brick *la Surprise*, arrivé le 15, nous a enfin apporté des nouvelles de Bone, attendues avec d'autant plus d'impatience que nous n'étions pas sans inquiétude sur le sort des braves Français qui en avaient fait la conquête, et qui, le 25 mars, avaient arboré le drapeau tricolore sur la Casbah de cette ville. Le capitaine d'artillerie, d'Armandy; accompagné du capitaine Joseph, des chasseurs algériens, à la tête de deux sous-officiers et d'un soldat d'artillerie, aidé de vingt six marins du brick-goëlette *la Béarnaise*, que le commandant de ce bâtiment, M. Fycart, lui confia sous les ordres du jeune Ducouedic, lieutenant de frégate et de Decornulier-Lorinière, élève de première classe, n'étant armés que de douze fusils, se rendit, au milieu de mille dangers, au pied de cette citadelle, d'où il avait appris qu'Ibrahim-Bey s'était enfui le 20 au soir; cent Turcs, qu'Ibrahim y avait laissés, composaient la garnison.

« Après quelques pourparlers, ils lui ouvrirent les portes en lui promettant fidélité et obéissance. Aussitôt ils arborèrent le drapeau tricolore qu'ils appuyèrent de neuf coups de canon. A la vue des couleurs française flottant sur la Casbah, Achmet, qui l'assiégeait depuis quatre mois avec son armée, désespéra de s'en emparer, et on le vit fuir devant ces brillantes couleurs; mais après avoir pillé Bone, après avoir forcé ses habitans à le suivre, et y avoir mis le feu. Depuis ce moment jusqu'à l'arrivée du brick *la Surprise*, ces trente braves se maintinrent non sans dangers puisqu'ils eurent à prévenir une sédition que leur faisaient craindre les dispositions des Turcs; Trois furent fusillés. Joseph en tua un de sa propre main. et l'énergie que le capitaine d'Armandy et lui déployèrent en imposa tellement à cette milice qu'elle rentra dans le devoir. Joseph après l'évacuation de la ville par les troupes d'Achmet-Bey, en prit possession, et y arbora le drapeau tricolore après en avoir chassé une tribu d'Arabes qui venait achever le pillage. Honneur donc à tous ces braves, on ne peut trouver d'expressions capables de rendre un pareil fait! Sans vivres, sans armes, sans munitions, ils ont pris possession de Bone; et non-seulement ils s'y sont maintenus, mais ils ont, par ce trait d'audace extraordinaire, forcé l'ennemi à fuir, et ont châtié une tribu de pillards!

« Maintenant, le sort de cette ville est irrévocablement fixé; elle est occupée ainsi que sa Casbah par 600 hommes de nos troupes; les équipages de nos bâtimens de guerre qui sont au mouillage dans la rade et 415 pièces de canon qui garnissent la ville et qui sont tombées en notre pouvoir. On attend d'heure en heure la gabarre *la Truite*, que l'on bondera de vivres pour la renvoyer à cette brave garnison. »

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Le général en chef à Faga.

« M. Faga, je porte à votre connaissance que des représentations ont été faites à S. M. l'empereur de Maroc, au nom du roi des Français par le comte de Mornay, au sujet des excursions qui ont lieu dans les provinces de la Régence par les troupes de Maroc.

« D'après la réponse de ce souverain aux observations de M. de Mornay, cet envoyé me donne l'assurance que ces troupes ne sont point autorisées par la cour de Maroc, que c'est une indutrie que ces hommes exploitent pour leur propre compte afin de faire contribuer les Arabes; qu'en conséquence l'empereur abandonne ces intrigans et ces imposteurs à ma juste répression. Vous comprendrez aisément que cet abandon est un nouveau gage de la bonne harmonie qui doit continuer à régner entre l'empereur de Maroc et S. M. le roi des Français.

« Je vous enjoins de porter ces faits à la connaissance des Arabes des diverses tribus et de leur bien dire qu'ils sont maîtres de l'emploi de leurs fonds, et qu'il leur est loisible de jeter leur argent par la fenêtre, attendu qu'on ne peut empêcher un fou de faire ses folies. Vous ajouterez que, si une tribu se croit assez forte pour arrêter et n'amener ces exauteurs, je la récompenserai convenablement.

« Je vous salue. Signé Duc de Rovigo. »

— Le gouvernement a fait faire un relevé général de toutes les importations de marchandises et des exportations qui ont eu lieu à Alger pendant l'année 1831. Il résulte de ce relevé que la ville de Marseille exporte déjà pour cette colonie pour la somme de 2,600,000 francs, non compris celles faites pour le compte du gouvernement qui ne s'élevaient pas à moins d'un million. Les principaux articles exportés à Alger sont les vins et liqueurs, le sucre, le café, les planches et la quincaillerie.

Les marchandises que la colonie expédie en France, sont loin d'être en rapport avec la masse de celles qu'elle reçoit, les principaux articles qu'Alger expédie en France sont les chevaux, le cuivre, les cuirs, l'huile, les cornes et les peaux.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 7 mai. — Le roi est parti ce matin pour Malines. Il y passera les troupes en revue et sera de retour ce soir.

— On va s'occuper de la formation d'une légion polonaise dont il paraît que le commandement sera confié au général Daine, qui parle polonais, et qui a commandé sous l'empire un régiment de cette nation. Cette légion sera forte de 3,000 soldats et

de 150 officiers que l'on attend du dépôt général d'Avignon. (Courrier.)

— Le ministre des affaires étrangères a obtenu un congé; il est parti hier pour Bruges.

— On lit dans le *Moniteur* d'avant-hier :

« Par un arrêté du 4 courant, le roi a, sur l'avis du conseil supérieur de santé, et sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, nommé M. Baud, professeur en médecine à l'université de Louvain, membre dudit conseil.

« M. Baud est arrivé depuis deux jours du voyage qu'il a fait à Londres et à Paris, où il a séjourné depuis plus de deux mois pour y observer le choléra. »

— On annonce comme étant sous presse le rapport des médecins que notre gouvernement avait envoyés en Allemagne pour y étudier l'action du choléra-morbus.

— On écrit de Gand, 6 mai :

« Le général Malherbe est arrivé hier soir en nos murs. Il vient prendre le commandement militaire de la province, en remplacement du colonel Moyard.

« M. Ch. de Brouckère, ex-ministre de la guerre, est arrivé hier en cette ville.

« M. Dupétioux a inspecté, il y a quelques jours, les hôpitaux et autres établissemens publics dans différentes villes de la Flandre. On pense que c'est à l'occasion du choléra-morbus. » (J. des Fland.)

— On écrit de Namur, le 5 mai :

« Le tribunal correctionnel de cette ville a condamné hier à sept ans de détention dans une maison de correction, le nommé Lambert Baugnet, de Pontillas, âgé de 15 ans et demi, comme coupable de faux témoignage en matière criminelle. Baugnet étant âgé de moins de 16 ans, le crime dont il était accusé rentrait dans la compétence du tribunal correctionnel, en vertu de la loi du 29 février dernier.

On lit dans le *Journal de La Haye* :

« La *Quotidiens*, qui contient encore aujourd'hui une histoire de La Haye sous le titre de bruits de salon, ferait assez bien de ne pas trop croire sur parole son correspondant de La Haye, forcé libéré, condamné deux fois comme faussaire, et qui par conséquent n'a jamais mis le pied dans un salon à La Haye comme ailleurs. »

« La première chambre des états-généraux a repris ses travaux le 2 mai. Elle doit délibérer sur le projet de loi qui affranchit les fabriques de vinaigre de l'accise, et établit un droit sur le savon.

« On dit que le ministre de l'intérieur a demandé aux administrations municipales un état exact des moyens employés à l'équipement des gardes communales mobiles. »

— On lit l'article suivant dans l'*Algemeen Handelsblad* du 2 mai :

L'Autriche et la Prusse ont, de même que l'Angleterre et la France, ratifié le traité du 15 novembre. Le ministre belge a communiqué les ratifications aux représentans et aux sénateurs; mais on ne fait nulle mention du 5^e protocole. Cependant ce protocole contient des déclarations fort importantes, qui montrent que, comme nous l'avons déjà fait observer, les ratifications de l'Autriche et de la Prusse ne peuvent être considérées comme étant sans conditions que sous le rapport de la forme. Ces déclarations contiennent la reconnaissance du bon droit de la Hollande, que nous avons toujours défendu; elles confirment ce que nous avons soutenu, que les puissances, mieux éclairées, n'ont pu avoir l'intention d'imposer par la force les 24 articles à la vieille Néerlande. Mais pourquoi le ministère belge cache-t-il ces déclarations? Les journaux ont toutefois instruit le public de la teneur principale, et ne négligent rien pour égarer l'opinion publique. Ils donnent à l'affaire une couleur pour faire croire qu'on demande à la Belgique de nouvelles concessions; que la guerre est le seul moyen de terminer les difficultés. Ces raisonnemens prouvent qu'on voit les choses sous un point de vue faux, et qu'on ne prévoit pas les conséquences qui résulteraient pour la Belgique d'un faux jugement.

Quelles concessions réclame-t-on de la Belgique? Aucune. La charge et la capitalisation d'une juste part dans la dette réellement par une concession. Il en est de même quant au refus d'accorder aux Belges un droit sur nos eaux intérieures, une surveillance commune sur nos eaux et sur nos côtes; car, en justice, ni ce droit, ni cette surveillance, ne leur est due.

Les états riverains du Rhin n'ont jamais élevé de semblables prétentions; et tout ce qui s'est fait à Mayence, con-

cernant la navigation sur nos eaux intérieures, se borne simplement à l'expression d'un désir qu'on doit envisager comme entièrement subordonné à diverses circonstances.

On ne peut également regarder comme une concession, de se rapporter à un règlement ultérieur de la question du Luxembourg, suivant le désir de notre roi et la proposition de l'Autriche et de la Prusse; ce point, lié au précédent, semble ne devoir rencontrer aucune difficulté de la part du gouvernement belge.

Suivant nous, il n'est pas difficile de prouver aux Belges le véritable état des choses, et de l'intérêt qu'ils ont à faire entre eux et la Hollande une prompte fin des différends.

On peut, avec la même faculté, prouver la fausseté de l'idée que la Belgique pourrait, par une guerre, atteindre son but, l'établissement de son indépendance et de sa prospérité.

La Belgique connaît notre force : à quoi voudrait-elle nous contraindre? Non seulement elle ne peut nous forcer, mais elle sait quels moyens nous possédons pour prendre, en un instant, une vigoureuse revanche du premier coup qu'elle hasarderait. Ne pouvons nous pas fermer l'Escaut et le rendre impraticable pour long-temps et pour toujours? ne tenons-nous pas en main le sort d'Anvers? les deux Flandres et d'autres terres ne seraient-elles pas submergées au premier signal? Tout cela dépend de nous sans que nous ayons besoin de quitter un instant notre attitude défensive, et nous pouvons employer cette force si la Belgique, sans commencer la guerre par un injuste refus voulait empêcher la conclusion désirée des affaires. Et sans doute, nous serions en cela appuyés par les puissances. Nous pouvons, après la reconnaissance de la justice des modifications demandées, appeler la Belgique à accéder à un arrangement; nous n'avons pas besoin d'entrer en Belgique pour trouver des garanties ou donner de la force à notre demande. Nous tenons déjà ces garanties; et sans doute, après mûre réflexion sur les changes d'une guerre où d'un refus déraisonnable, on sera convaincu en Belgique que l'un et l'autre, contrairement aux vrais intérêts de ce pays, serait le comble de la déraison. Mais la Belgique a besoin, autant que la Hollande et que l'Europe entière, de repos; et le maintien de la paix peut seule servir de base à la réalisation de ce qu'elle désire.

— On écrit de Flessingue :

« On augmente ici les moyens de défense en garnissant quelques places de canons; le corps de la marine est considérablement renforcé, et, à ce qu'on dit, on a demandé à l'armée 2000 volontaires pour cette arme; un très-grand nombre d'hommes de troupes coloniales, et qui ont été, il y a quelque temps à la citadelle, sont déjà incorporés dans la marine.

« On parle aussi de renforts considérables de troupes qui seront envoyés au 4^e et au 5^e district de cette province. Tout porte à croire qu'il se prépare de grands événemens concernant notre patrie. »

LIÈGE, LE 8 MAI.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle, la loi sur le transit des grains, et un arrêté royal, qui place sous le régime de la patente brute les provenances des villes de Dublin et de Cork, en Irlande.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« La ratification de la Russie a été échangée à Londres dans la soirée de vendredi dernier, 4 courant. L'ambassadeur d'Angleterre, sir R. Adair, en a reçu la nouvelle dans la matinée d'hier. On nous a entretenus des restrictions dont elle est accompagnée; l'empereur, tout en ratifiant le traité du 15 novembre, se prononcerait contre l'emploi de toute mesure coercitive pour forcer la Hollande à l'exécution.... Il faut au surplus attendre la communication officielle. »

— On écrit de Londres, le 5 mai :

« J'apprends que la conférence s'est réunie. Un protocole a été arrêté relativement à l'échange des ratifications de la Russie, et pour prévenir la reprise des hostilités entre les belges et les hollandais. »

— A la suite des pillages qui eurent lieu l'an dernier, dans la nuit du 29 au 30 mars, une instruction longue et volumineuse fut poursuivie. Des seize individus traduits au mois d'août, sept furent condamnés à cinq années de réclusion avec dis-pense du carcan. Ces malheureux s'étaient pourvus en cassation, se fondant 1^o sur ce qu'on avait lu à l'audience des dépositions de témoins absens, en vertu d'un arrêté abrogé de M. de Sacke, gouverneur du Bas-Rhin, et 2^o sur ce qu'on avait ajouté dans la position des questions, la circonstance de force ouverte qui ne se trouvait pas dans l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, bien que le renvoi du procureur général l'eût mentionnée dans son premier réquisitoire. Ces moyens, présentés par M^{rs} Van Hulst et Dogné, n'ont pas été accueillis.

par la cour de Liège qui, hier 7 mai, a rejeté le pourvoi qui lui était soumis.

— Dans la nuit de samedi au dimanche 6 mai, un incendie a éclaté dans une maison, rue Cra-paarne, à Verviers. Quoique cet incendie fut très-violent, les secours prompts et actifs qu'on a apportés l'ont bientôt maîtrisé. Une heure a suffi pour éteindre le feu. On ne peut donner trop d'éloges à la population et aux autorités pour le zèle et l'activité qu'elles ont déployés dans cette occasion. La maison est assurée.

— On écrit de Bruges, le 5 mai, à 8 heures du soir : J'apprends à l'instant que le choléra-morbus n'est déclaré à Courtray. Le rapport officiel du gouverneur de la province est parti ce soir pour le ministère.

« C'est M. le docteur de La Haye, de cette ville, qui, sur des bruits vagues, parvenus il y a deux jours, a été chargé d'aller à Courtray en constater le fait : il n'est malheureusement que trop vrai.

« Le choléra s'est déclaré dans un des endroits de la ville, occupé surtout par la classe indigente. On compte déjà une dizaine de décès. D'autre part, quelques cholériques, traités à temps par le docteur de Saegher, de Courtray, sont en convalescence. »

— Deux cas de choléra ont eu lieu à Lille. Les malades ont été guéris.

— Un journal contenait hier un article contre l'institution du magasin central, à Bruxelles, pour l'habillement et l'équipement de l'armée. Nous reproduisons cet article qui nous a paru renfermer quelques idées justes :

« Avant l'institution du magasin central, chaque corps traitait par l'intermédiaire de son conseil d'administration, avec les divers fournisseurs, mais il était des règles dont on ne pouvait s'écarter : les tarifs des prix, que l'on ne pouvait dépasser, étaient arrêtés par le département de la guerre, les modèles auxquels les fournisseurs devaient se conformer pour la qualité des étoffes et pour les dimensions, étaient également envoyés par le ministère ; enfin les réglemens fixaient la forme, la durée et les conditions des contrats. On concevait qu'avec de semblables restrictions, toutes les garanties désirables étaient établies, et on ne pouvait supposer que les intérêts du trésor, ou ceux du soldat, fussent lésés le moins au monde. Cependant on fit croire au ministre qu'il existait autre les conseils d'administration et les fournisseurs des transactions frauduleuses. Mais en vérité, comment et dans quel but, le prix, la qualité et les dimensions étaient fixés, en quoi les conseils d'administration pouvaient-ils favoriser les fournisseurs ? Dans quel intérêt les fournisseurs auraient-ils transigé avec les conseils d'administration puisque ces derniers ne pouvaient rien changer à ce qui était prescrit par le ministère de la guerre ?

« Cependant, ce mode d'approvisionnement présentait de nombreux avantages ; d'abord chaque conseil d'administration était intéressé d'honneur, à ce que son régiment fut bien et promptement habillé et équipé, à ce qu'il pût rivaliser par sa belle et bonne tenue. Il s'en suivait que les administrateurs ne négligeaient rien pour le choix de bons fournisseurs, et leur responsabilité se trouvant à couvert, puisque les conditions leur étaient tracées d'avance ; ils ne s'enquerraient que de la probité de l'entrepreneur et de la qualité de sa marchandise. En outre, l'habillement et l'équipement de l'armée se trouvant ainsi partagés entre un grand nombre d'entrepreneurs, qui n'avaient d'espoir de conserver la pratique des régimens qu'en redoublant de zèle et d'activité, ils avaient soin de s'approvisionner à temps des matières premières, et ils s'écartaient jamais d'un système de conduite qui leur avait valu la préférence sur leurs rivaux. Il en résultait que les objets d'habillement et d'équipement avaient toujours la même valeur, étaient d'une qualité uniforme ; on évitait que le moindre changement les aurait exposés à perdre sans retour la confiance du conseil d'administration.

« Le travail des approvisionnements se trouvant ainsi subdivisé, jamais on ne voyait, ce qui arrive si souvent aujourd'hui, des régimens complètement dénués des objets les plus nécessaires. Au nombre des avantages de ce système, nous dirons aussi qu'il ne coûtait rien à l'état, les conseils d'administration ne recevant du chef de ce surcroît de besogne aucune rétribution. Enfin, pour faire à chacun la part de ce qui lui revient, nous ajouterons que ce même système favorisait l'industrie, puisque le séjour d'un régiment dans une ville, procurait à la classe ouvrière une occupation lucrative ; tandis qu'avec le système de centralisation, les villes de province perdent, en grande partie, l'avantage qu'elles tirent de la présence d'une garnison. Dans un prochain article, nous examinerons les inconvéniens du magasin central, et nous prouverons que l'intérêt de l'armée et même celui de l'état, exigent que l'on revienne à l'ancien système, sauf quelques légères modifications. »

— Quelques journaux ont parlé, il y a environ deux mois, d'une compagnie qui devait se former, pour la navigation des canaux de la Belgique, par bateaux à vapeur. Cette compagnie devait appliquer à ses bateaux des pagaies d'une

construction telle que le déplacement rapide de l'eau, au moment du passage du bateau, fût nul à-peu-près, en sorte que les digues et les bords auraient peu à souffrir.

Plus tard, on a annoncé qu'un brevet de dix ans avait été accordé, par le gouvernement, pour l'importation de cette ingénieuse machine ; aujourd'hui, nous annonçons que le bateau qui doit faire un essai sur le canal de Bruges à Ostende, est attendu d'Angleterre de jour en jour. Les entrepreneurs, comptant d'autant plus sur le succès, que la navigation sur les canaux de la Clyde et du Forth, en Écosse, ne se fait que par ce moyen, ont demandé au gouvernement l'autorisation de former une société anonyme pour l'exploitation du brevet accordé.

Plusieurs journaux ont parlé de l'effet qu'avait produit sur l'esprit de la population du grand-duché la nouvelle qui s'était faussement répandue de la translation de M. Thorn des prisons de Luxembourg dans celles de La Haye. On nous communique une lettre de Grévenmacher, qui contient à cet égard quelques détails qui ne manquent point d'intérêt. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux des fragmens de cette lettre, écrite par un militaire tout-à-fait digne de foi :

« Le patriotisme des habitans de la partie allemande du grand-duché cédée par les 24 articles ne se dément pas. Ces braves gens sont indignés de la perfidie des Hollandais à l'égard de M. Thorn. Lorsque le bruit a couru que ce digne magistrat allait être conduit en Hollande, tout le monde s'est armé pour mettre obstacle à ce projet. Chaque village ayant organisé une compagnie, composée de volontaires, des patrouilles ont battu le pays dans la direction que devaient suivre le prisonnier et ses gardiens : les voyageurs étaient arrêtés et interrogés, et ils étaient obligés pour arriver à la frontière Prussienne de traverser trois lignes de surveillans.

« Dans la nuit du 27 au 28 avril, deux exprès, venant l'un d'Arlon et l'autre d'Echternach, ayant annoncé qu'il paraissait certain que notre gouverneur était sur le point d'être conduit à Trèves, tous les habitans de nos communes se sont rassemblés à l'instant, et dans une étendue de plus de six lieues, les campagnes ont été couvertes de détachemens armés qui circulaient et communiquaient entre eux. C'est alors qu'un bateau portant pavillon prussien ayant passé devant Grévenmacher, les habitans de la ville et des environs, s'imaginant qu'il portait M. Thorn, le suivirent pendant à peu près une lieue, jusqu'à ce qu'un gendarme s'étant rendu à bord, vint déclarer qu'il ne s'y trouvait que des personnages de Trèves : M. le procureur, des ingénieurs des ponts et chaussées, etc. Les rivages étaient encombrés de monde : chaque individu s'était armé de ce qui s'était offert à lui : bêche, hache, fourche, bâton ; on voyait courir des bouchers, bras nus, couteau à la main et dans tout l'appareil de leur profession. Une femme s'était attachée au bras d'un nommé Stumper et lui criait, tout éplorée, qu'il fallait aller sonner le tocsin dans les villages éloignés. Jamais je n'ai vu pareils transports... »

(Correspondance particulière du Politique.)

Meyel, frontière du Limbourg, 30 avril 1832.

Depuis le 21 avril notre village est occupé par une compagnie du 2^e bataillon du 2^e régiment d'infanterie et 50 mineurs. Ces troupes sortent de Venloo et sont placées sous les ordres de M. le capitaine Tencé. L'entrée du village a été fortifiée par lui de telle sorte que les hollandais ne peuvent nous attaquer que par un seul côté, encore est-il fortement retranché. S'il faut en croire des personnes expérimentées, on pourrait se maintenir dans cette position un jour tout entier contre des forces décuples.

Ces travaux paraissent avoir vivement inquiété les hollandais, car on voit de nombreuses patrouilles parcourant leur pays en tout sens et venant observer les moindres mouvemens des Belges, mais elles ont soin de se tenir hors de portée. Samedi cependant elles se sont avancées plus qu'elles ne l'avaient fait précédemment et faisaient mine d'y vouloir attaquer. Aussitôt la générale a été battue, en un instant tout le monde se trouvait à son poste. M. Tencé a pris les mesures nécessaires, et a envoyé à la découverte quelques mineurs, qui ont échangé plusieurs coups de fusil avec les dragons hollandais. L'ennemi voyant la bonne contenance des nôtres a jugé à propos de se retirer.

La force des hollandais de ce côté est de 3300 hommes faisant partie de la division du général Cort-Heyligers. Ces 3300 hommes sont sous les ordres du général Knotzer dont le quartier-général est à Boxmeer. Les Belges ont ici, outre ce qui a été désigné au commencement de ma lettre, une vingtaine de partisans et douze lanciers commandés par M. Jules Fosse.

Les partisans sont en ce moment à Weert et à Nederweert. Ils sont venus des environs de Maestricht, où ils occupaient Lanaken, Westwezel, Hocht et Smeermaes. Si on les laissait faire, ils protégeraient efficacement la ligne de douanes ; mais non, on préfère abandonner aux insultes de nos ennemis ces pauvres douaniers qui n'ont d'autre tort que celui d'obéir aux ordres qu'on leur donne.

J'apprends à l'instant que de nouvelles troupes vont arriver. On dit qu'elles font partie de la division du général Goethals dont l'aile droite s'étendrait alors jusqu'à Venloo. Cet envoi de troupes sur la frontière produirait le meilleur effet.

D'après des renseignemens que je me suis procurés, la guerre n'est pas à l'ordre du jour en Hollande ; personne n'en veut. Ne croyez pas aux phrases belliqueuses des journaux.

J'attendrai deux ou trois jours avant de vous envoyer ce qui précède : J'aurai probablement du nouveau à vous apprendre.

Du 2 mai.

Ainsi que je l'avais prévu les hollandais sont revenus.

Voici les faits :

Aujourd'hui, à 7 heures du matin, les ennemis s'avancèrent vers le village de Meyel. Ils étaient au nombre d'environ 1500 hommes dont la moitié était embusquée derrière des maisons. Outre ces 1500 hommes, des troupes se trouvaient entre Meyel et Asten, cachées par un bois. Un officier-général apparut un instant et sembla donner des ordres ; aussitôt un officier supérieur, accompagné de quelques cavaliers, parcourut à diverses reprises la plaine, dans toute son étendue. Le capitaine Tencé avait disposé ses 200 hommes de manière à faire une résistance énergique.

Vers onze heures, l'ennemi envoya un parlementaire porteur d'une lettre qui, quoique datée de la veille, paraissait avoir été écrite à l'instant. Grâce à ma qualité de garde civique du pays, qualité qui me donnait mes grandes entrées, j'ai pu transcrire et la lettre et la réponse.

Troisième division d'infanterie. N^o 559.

Quartier-général, Eindhoven, le 1^{er} mai 1832.

« S. E. le lieutenant-général commandant la 3^e division de l'armée de S. M. le roi des Pays-Bas, ayant été informé que des troupes belges ont dépassé à différentes reprises les limites de la province du Brabant septentrional près de Meyel,

« Je vous prie, M. le commandant, de vouloir bien me faire savoir par le retour du parlementaire si ces excursions sur notre territoire ont été faites par vos ordres, sinon de vouloir surveiller à ce que cela n'ait plus lieu, faute de quoi on sera obligé de prendre des mesures en conséquence. »

Le lieutenant-colonel d'état-major de la 3^e division d'inf.

Signé Eksteen.
A Monsieur l'officier commandant les troupes Belges, à Meyel.

RÉPONSE.

Des avant postes à Meyel, le 2 mai 1832.

« Colonel, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n^o 559, en date du 1^{er} de ce mois.

« Je vous déclare que si quelques-uns de mes hommes ont fait des excursions sur le territoire hollandais, ce fut sans aucun but hostile ; plusieurs même ont été punis par mon ordre, et renvoyés sur les derrières pour ce fait.

« Je vous promets sur l'honneur qu'à l'avenir, à moins d'une reprise d'hostilité dénoncée d'avance, aucun soldat de mon commandement ne franchira les limites que je conçois maintenant ; que de plus je donnerai l'ordre à mes sentinelles avancées de faire feu sur tout homme armé qui, de part et d'autre, dépassera les lignes, laissant la circulation libre aux citoyens des deux pays.

« Vous pouvez croire, M. le colonel, qu'en vous donnant cette garantie, ce n'est point à des menaces que je cède, mais à l'espoir de voir bientôt la bonne harmonie s'établir entre S. M. le roi des Belges et S. M. le roi de Hollande.

Le capitaine commandant, signé Tencé.

A Monsieur le colonel chef d'état-major de la 3^e division d'infanterie hollandaise.

Cette lettre fut remise au parlementaire, M. Demey, officier au 6^e hussards, et une demi-heure après son départ nous vîmes défilér dans la plaine, en opérant sa retraite, une forte colonne d'infanterie, 120 à 130 hussards, une vingtaine de dragons et quelques cuirassiers. Lorsque cette colonne eut dépassé le bois qui terminait notre horizon nous vîmes également défilér celle qui y avait été embusquée vers les 7 heures du matin.

On ne laissa devant nous que quelques patrouilles de cavalerie ; au moment où je vous écris nos troupes sont toujours sous les armes pour les observer.

Agréé, etc.

On nous écrit de Venloo, en date du 4 mai, que la compagnie du deuxième régiment et les cinquante mineurs envoyés à Meyel sont rentrés le 4 et qu'au moment où cette troupe revenait en ville, il en partait une autre, aussi du même régiment, et dont la destination était inconnue.

MARCHÉS DE TOILES.

Lokeren. — Le marché du 2 mai était assez fourni; le nombre d'acheteurs était en proportion beaucoup plus grand; toutes les qualités ont eu un débit bien prompt, et aucune bonne toile n'a été remise.

Renair. — A l'occasion de la foire, on s'attendait à avoir, le 2 de ce mois, un marché deux fois plus considérable que de coutume, mais il en a été autrement. Peu de toiles se sont présentées au marché; les 4/4 principalement ont eu un bon débit, le manque des 4/4 1/2 a soutenu leurs prix. Les larges étaient bien rares et tout s'est vendu comme précédemment.

Audenaerde. — Le nombre des pièces de toiles exposées au marché du 3 mai était d'un tiers de plus que la semaine dernière. Il se trouvait beaucoup de 6/4, mais presque point de 7/4. Les 4/4 1/2 et les 5/4 étaient en plus grande quantité qu'aux autres marchés. L'absence totale des acheteurs français a occasionné une petite lenteur dans les achats, et la toile a boudé. L'unique raison est l'effet du choléra qui paralyse le commerce en France; si malheureusement cela continue, il est à craindre et même certain qu'une baisse s'en suivra.

Gand. — Le marché du 4 était mal fourni, tant dans l'une qualité que dans l'autre. Le peu d'acheteurs qui s'y trouvaient sont retournés mécontents de leurs achats. La toile à blanchir était des plus difficiles à obtenir.

Il ne s'y trouvait de même aucun acheteur français, on en a fait particulièrement la remarque.

Il s'est vendu à Anvers, pendant le mois d'avril, 10,700 balles café de 34 1/2 à 39 1/2 cents par 1/2 lb.; 1740 balles cotons de 25 à 47 cents par 1/2 lb.; 16,300 cuirs; 1100 bls. potasse d'Amérique de fls. 16 1/4 à 17 1/4; 30 bls. perlasse dito de fl. 17 1/2 à 17 3/4, et 250 bqs. potasse de Russie, de fl. 13 3/4 à 14 1/4 par 50 lb.; 4000 bqs. riz Caroline, de fl. 11 5/8 à fl. 14; 1000 balles Java, de fl. 7 à 10 1/2, et 500 id. Bengale, de fl. 6 1/2 à 9 par 50 lb.; 5136 caisses, 713 bqs et 3800 sacs sucres divers, de fl. 43 à 21 3/4 par 50 lb.; 202 bls. tabacs, de fl. 12 1/2 à 38 1/2, et 19 bqs. coupures à 10 fl. par 50 lb.; 125 caisses thés divers, de fl. 4 1/5 à 3 3/5 par 1/2 lb.

Les provisions au 30 avril consistaient en 6000 balles et 3 bqs. cafés; 3791 balles cotons; 91,740 cuirs; 774 bls. et bls. potasse et perlasse; 2000 balles et 4000 bqs. riz, 1430 caisses, 200 can., 100 bqs. et 4500 sacs et nattes sucres divers; 1356 bds., 331 balles, et 538 rouleaux tabacs, 1044 quarts, 31 sixièmes, 314 huitièmes, et 94 seizièmes thés.

VILLE DE LIEGE. — Foire.

Les bourgmestre et échevins informent le public que la première foire est fixée au lundi 14 mai courant et qu'elle finira le 21 même mois.

Les marchands qui seraient d'intention d'y établir des boutiques, doivent se faire inscrire au bureau central de police, qui leur indiquera l'emplacement qu'ils peuvent occuper.

Commission provinciale de secours et d'indemnités.

Le paiement du premier trimestre 1832 des pensions accordées en vertu de l'arrêté du gouvernement du 6 novembre 1830, aura lieu vendredi 11 mai, à 4 heures de l'après-dînée, à l'Hôtel-de-Ville.

Les titulaires devront être munis d'un certificat de vie.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 7 mai.

Naisances: 7 garçons, 5 filles.
Décès: 3 garçons, 1 fille, 1 homme, 4 femmes, savoir: Jean Pierre Antoine Desamory, âgé de 28 ans, bûcheron à Comblain-au-Pont, décédé en cette ville, célibataire. — Françoise Delvaux, âgée de 82 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Gérard Pilet. — Marie Agnès Françoise de Beauregard, âgée de 78 ans, rue Neuve. — Marie Anne Bauwin, âgée de 62 ans, cultivatrice, rue des Joies, épouse de Noël Guerin. — Thérèse d'Harcourt, âgée de 31 ans, couturière, rue Saint-Remy.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche prochain, 13 mai, grande harmonie de 5 à 8 heures du soir.

MM. les associés sont convoqués en assemblée générale pour le même jour à 5 heures du soir, au local de la Société. Il y sera procédé au ballottage:

1° De plusieurs candidats;

2° Des deux propositions suivantes:

Première proposition. — Considérant les circonstances actuelles et les fréquents changements de garnison; Messieurs les officiers de la garnison, autres que ceux attachés à la place, pourront, cette année, se faire inscrire comme membres honoraires de la Société pour le temps de la durée de leur séjour à Liège: ils paieront par mois et d'avance, le 5^e de l'annuité.

Deuxième proposition. — Vu le désir manifesté par les membres de la Société des étudiants de faire partie de celle d'harmonie, et considérant que les élèves de l'université, étrangers à la ville, n'y font qu'un séjour momentané;

Les élèves de l'université, étrangers à la ville, et membres effectifs de la Société des étudiants, seront admis à faire partie de la Société d'harmonie en se soumettant au ballottage, et en payant la rétribution annuelle; ils seront affranchis du droit d'admission.

Liège, le 8 mai 1832.

Par la commission, le secrétaire, J. J. COLLETTE. 697

PENSIONNAT DU CHATEAU DU MARETS.

Dans ce pensionnat, récemment établi à Ayeneux, sur la route de Liège à Herve, on prépare les élèves aux sciences et au commerce. 669

BELLE VENTE DE FLEURS

Qui aura lieu jeudi prochain, 10 mai 1832, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en une grande quantité de fleurs, plantes et arbustes, et d'orangerie et de de pleine terre, en bon nombre de variétés, de rosiers du Bengale, de camelia, magnolia, grandiflora très-forts, pivoine en arbres et nombre d'autres plantes trop long à détailler. Argent comptant. 651

Adjudication volontaire pour sortir d'indivision.

Lundi 21 mai 1832, à deux heures de relevée, M^e DELVAUX, notaire, VENDRA en son étude rue Vinave-d'Isle, n^o 41, une très belle et bonne maison, située rue Quai d'Avroy, à Liège, n^o 607 et 608, consistant en quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, autant au second, beaux greniers, belles caves, un petit bâtiment derrière, un magasin à bois, un chantier dit paire, le tout se tenant, confrontant du devant à la rue, derrière à Masset.

S'adresser pour voir le cahier des charges en l'étude dudit DELVAUX.

E. ARNOLD, rue Sœurs de Hasque, au Soleil, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'établir un MAGASIN d'habillement d'hommes tels que capottes, habits, gilets, pantalons et gilets en flanelles.

Draps-circassiennes et draps-zéphyrs de différentes couleurs. Aux prix les plus avantageux. 658

DELAFFESTE, quai de la Sauvenière, n^o 807, à Liège, DEGRAISSE et LAVE à neuf, schals, gilets et tapis, à un prix modéré. 670

Mercredi 23 mai courant, à 10 heures du matin, les syndics définitifs à la faillite de J. J. Rigaux, ouverte à Verviers, feront réexposer en VENTE publique et adjuger définitivement devant M. le juge de paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire LYS.

1° Une ferme située au lieu dit Counchaye, commune de Henri-Chapelle, mesurant huit bonniers six perches quarante neuf aunes, consistant en bâtiments pour l'habitation et l'exploitation, jardin légumier et 5 prairies, tenue à bail par la veuve Nyssen, au prix annuel de 304 florins 76 cents, sur la mise à prix fixée par la surenchère de cinq mille deux cent cinquante fl.

2° Une ferme située au Coulée, commune de Henri-Chapelle, mesurant quatre bonniers trente cinq perches carrées, consistant en bâtiments, four, l'habitation et l'exploitation, jardin potager et quatre prairies contigues, tenue à bail par Peterkenne, père et fils, au prix annuel de 127 florins 96 c. sur la mise à prix fixée par la surenchère de deux mille deux cent cinq florins. S'adresser audit notaire, pour plus amples renseignements. 662

() Lundi 14 mai 1832, à 3 heures de relevée, le curateur à la succession vacante de Grégoire Augustin CEREXHE, fera VENDRE à la maison où il est décédé, rue St-Severin, à Liège, par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire, différents OBJETS MOBILIERS de peu de valeur. Argent comptant.

A LOUER pour la Saint-Jean une belle MAISON rue du Vertbois, n^o 357, avec cour et jardins. S'adresser place St-Denis, n^o 747. 660

Au n^o 759, rue de la Vache, il y a deux belles VITRINES à VENDRE. S'y adresser. 663

On demande un ELEVE en pharmacie, n^o 688, rue St-Severin. 664

On demande une PERSONNE capable de diriger les Travaux d'une Saline, ou un Maître-Ouvrier Salinier. S'adresser n^o 74, rue Sous-la-Tour, où l'on dira pour qui c'est. 659

Vendredi vingt cinq mai courant à dix heures du matin, en la demeure du sieur Winandy au Fays, commune de Polleur, le syndic définitif à la faillite de Denis Joseph Batta, fera réexposer en vente publique et adjuger définitivement, devant M. le juge de paix du canton de Spa, par le ministère du notaire LYS, une MAISON, grange, écuries, jardin et prairie, située audit Fays, occupés par ledit Winandy, sur la mise à prix de seize cent quatre vingt florins fixée par la surenchère.

Ledit jour, après la vente desdits immeubles, ledit syndic et autres co-intéressés, feront vendre publiquement les capitaux suivants, constitués en rente perpétuelle.

1° Un capital de 344 fls. 64 cents en rente, à quatre et demi pour cent, du par le sieur Gohy.

2° Une rente de quatre dalers au capital de 72 fls. 76 cents du par Louis Lange.

3° Un capital de 22 fls. 97 cents en rente à 5 % du par la veuve Leporc née Warlet.

4° Une rente de trois stiers et demi d'avoine, due par Nicolas Willem.

S'adresser audit notaire, pour plus amples renseignements

MAISON à VENDRE ou à LOUER de suite avec jardin, pompe, four, citerne, rue St-Séverin. S'adresser à H. MAGIS, Mont St-Martin, n^o 612, où il y a un Quartier indépendant à Louer, composé de 7 pièces, cave, grenier. 568

() Jeudi 24 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont, aux conditions que l'on peut y voir:

1° Une MAISON avec cour et four; sise à Ans, en lieu d'Haut-Tige, n^o 325

2° Une autre avec cour, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, pouvant servir à trois demeures différentes, sise à St-Nicolas en Glain, n^o 63.

3° Et une au même endroit, n^o 64.

() Lundi 14 de ce mois, 9 heures du matin, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège, les pièces de terre suivantes, situées en la commune de Vaux sous Chevermont, savoir:

1° Une de 21 perches 79 aunes, sise au dessus des Cours à Ransy, joignant à Legros, Degeer, Parmentier et Brahly.

2° Une de 19 perches 62 aunes, au même lieu, tenant à Degeer, Charlier, aux enfans Hubert Dombret et Parmentier.

3° Et Une de 52 perches 31 aunes, entourée de haies, située sur le Sart, bornée de trois côtés par des chemins et du Nord, par Berthole de Libert.

S'adresser audit notaire pour les conditions.

Au n^o 602, rue Féronstrée, on cherche un REMPLAÇANT pour la milice. 629

Jolie MAISON à LOUER pour la Saint-Jean prochain, sise rue Basse-Sauvenière, n^o 841. S'adresser rue Haute-Sauvenière, n^o 855. 580

A VENDRE, à RENDRE ou à LOUER une MAISON rue Entre-deux-Ponts, n^o 594. S'adresser n^o 907, même rue. 618

A VENDRE, quai de la Sauvenière, n^o 816, un très-beau PHAETON et un TILBURY anglais, tous deux aussi bons que neufs et très-modernes.

De même à VENDRE plusieurs beaux et bons CHEVAUX dont deux couples pour la voiture pouvant servir pour la selle et cabriolet.

Au même n^o, un beau QUARTIER garni à LOUER. 564

On demande un GARÇON de billard, Souverain-Pont, n^o 324.

Beau QUARTIER à LOUER, rue Vinave-d'Isle, n^o 608, ayant un salon et un cabinet donnant sur la rue. 49

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser, rue Souverain-Pont, n^o 582.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 27 avril. — Métalliques, 88 1/16; Actions de la banque 1153 0/0.

Bourse de Paris du 5 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 65 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 90 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 1/2. — Emprunt d'Haiti, 600 fr. 00. — Emprunt rom. 82 1/2. — Emprunt Belge 76 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 5 mai. — Dette active, 42 718 00/00 0/0. Idem différée 00 0/0. — Bill. de ch. 00 0/0 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 70 3/8 00 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 83 3/8 0/0. — Rus. Hope et C^e 5, 92 et 94 0/0. — Dito ins. gr. li. 52 3/8 00. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 1/4 5/8 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 84 3/4 00 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lois de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 1/4 0/0 1/00. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 49 3/4.

Bourse d'Anvers du 7 mai. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	4 1/8 0/0 av.	P	
Londres.	42 20	P 12 15	A
Paris.	47 1/4	A 47	A 46 7/8
Francfort.	35 7/8	P 35 5/8	
Hambourg.	35 5/16	A 35 3/16	
Escompte 4 0/0			

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	97 1/2.
	Empr. de 10 mill.,	94 1/8.
	Empr. de 24 mill.,	76 1/2 à 1/4 P.
	Dette active, 5	94 0/0 P.
	Oblig. de Entr. 5	00 0 00.
Hollande.	Dette active, 2 1/2	00 0/0.
	Oblig. synd. 4 1/2	00
	Rent. remb. 2 1/2	84 1/2 et 67 3/4

Bourse de Bruxelles, du 5 mai. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 0/0 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 94 A. — Emprunt de 24 millions, 76 1/4.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.